

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 2.4 de l'ordre du jour

CX/EXEC 25/88/2 Add.3

Juin 2025

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quatre-vingt-huitième session

Siège de la FAO, Rome (Italie)

14-18 juillet 2025

EXAMEN CRITIQUE – PARTIE IV

Propositions de nouveaux travaux

Note: Pour obtenir des informations d'ordre général sur le présent examen critique, veuillez consulter le document CX/EXEC 25/88/2. Toutes les observations des présidents des comités ou du secrétariat du Codex au sujet des propositions de nouveaux travaux formulées par les comités qui se sont réunis de janvier à mai 2025 figurent dans les documents portant la cote CX/EXEC 25/88/2, CX/EXEC 25/88/2 Add.1 ou CX/EXEC 25/88/2 Add.2.

1. Le Comité exécutif a notamment pour rôle d'aider la Commission à gérer l'élaboration des normes. Un aspect important de ce travail consiste à procéder à un examen critique des propositions de nouveaux travaux.
2. Le présent document regroupe les propositions de nouveaux travaux qui sont soumises à la Commission, à sa 48^e session, pour approbation. Il s'agit d'un aperçu général qui vise à faciliter le travail qu'accomplit le Comité exécutif pour aider la Commission à gérer l'établissement des normes. Le produit de la Commission du Codex Alimentarius est le *Codex Alimentarius* et il est important de veiller à ce que le contenu qui y figure soit complémentaire et cohérent. Un examen soigneux des propositions de nouveaux travaux et la communication d'indications aux fins de leur élaboration peuvent y contribuer.

PROPOSITIONS DE NOUVEAUX TRAVAUX SOUMISES À LA COMMISSION, À SA 48^e SESSION, POUR APPROBATION

3. Le tableau I donne un aperçu de toutes les propositions de nouveaux travaux soumises par les comités actifs du Codex qui se sont réunis de janvier à mai 2025 et indique toutes les références nécessaires, notamment où trouver les documents de projet. Les débats se rapportant aux nouveaux travaux qui se sont tenus pendant les différents comités sont également référencés.
4. On compte sept propositions de nouveaux travaux à examiner, lesquelles émanent de quatre comités actifs (deux comités de coordination, un comité s'occupant des questions générales et un comité s'occupant de produits). Un comité s'occupant des questions générales (le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage [CCMAS]) et un comité s'occupant de produits (le Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses [CCPL]) n'ont pas soumis de propositions de nouveaux travaux.
5. Le CCPL, qui a travaillé par correspondance, n'a pas été en mesure de formuler de propositions de nouveaux travaux, car il dispose d'un mandat limité. Toutefois, le CCPL, à sa 11^e session, a noté qu'une proposition visant à réviser la *Norme sur le blé et le blé dur* (CXS 199-1995) lui serait soumise à sa 12^e session. Le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP), à sa 34^e session, tenue en juin 2025, a examiné les *Critères et lignes directrices en matière de procédure à l'usage des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux travaillant par correspondance* qui figurent dans le *Manuel de procédure du Codex* et a recommandé que la Commission énonce clairement les tâches à accomplir et le calendrier lorsqu'elle attribue des travaux par correspondance, ce qui permettrait également de préciser si les comités travaillant par correspondance, y compris le CCPL à sa prochaine session, pourraient avoir à examiner des propositions de nouveaux travaux.

6. En ce qui concerne le CCMAS, ce comité poursuit l'examen des méthodes d'analyse pour les emballages de produits qui figurent actuellement dans les *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234-1999). Bien qu'il ne s'agisse pas de nouveaux travaux à proprement parler, cet examen fait bien partie des travaux en cours au sein du CCMAS. À la 44^e session du CCMAS, un nouvel ensemble de méthodes exploitables pour les sucres et le miel a été ajouté à la liste des travaux d'examen en cours.

7. Sur les sept propositions de nouveaux travaux, trois concernent des normes régionales relatives à des produits et deux concernent des normes sur les fruits et légumes frais. La recommandation formulée par le Comité exécutif, à sa 87^e session, qui indique qu'il faudrait adopter une approche horizontale large lors de l'élaboration de normes relatives à des produits afin de prendre en compte un large éventail de produits, ainsi que les besoins de nombreux pays, a été portée à l'attention de tous les comités. À la 25^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA), un débat approfondi à ce sujet s'est tenu et les membres étaient d'avis que ce dont on avait besoin actuellement était une norme régionale qui favoriserait le commerce intrarégional. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP), à sa 17^e session, a souligné qu'il fallait deux normes régionales qui favoriseraient le commerce intrarégional et que celles-ci seraient également importantes du point de vue de la sécurité alimentaire. Le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV), à sa 23^e session, a indiqué qu'il fallait, en priorité, une norme sur un légume crucifère (brocoli) et une norme sur un rhizome frais (curcuma), toutes les deux d'intérêt mondial. Étant donné que la *Norme sur les racines, les rhizomes et les bulbes séchés ou déshydratés – curcuma* (CXS 359-2024) a été adoptée à la 47^e session de la Commission (2024), il est important de veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance ni de contradiction entre cette norme existante et toute nouvelle norme sur le curcuma frais.

8. Le Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA), dans le cadre de ses activités ordinaires, a présenté de nouveaux avant-projets de dispositions relatives aux additifs alimentaires, qui, s'ils étaient approuvés, entraîneraient une révision de la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (CXS 192-1995), ainsi que de la liste des additifs alimentaires à examiner en priorité, révision qui doit faire l'objet d'une approbation de la Commission. En outre, le CCFA, à sa 55^e session, a mené un débat fructueux au sujet d'un projet de proposition de nouveaux travaux portant sur des directives pour la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des composants de milieu de culture cellulaire utilisés pour la production d'aliments issus de cultures cellulaires, débat qui se poursuivra à sa 56^e session. Il s'est en outre penché sur ses travaux futurs et, compte tenu de sa capacité à prendre en charge de nouvelles tâches, est convenu de mettre au point une approche pour faciliter ce travail. Cette question fera l'objet d'un examen plus approfondi lors de la 56^e session du CCFA.

RECOMMANDATIONS

9. Le Comité exécutif est invité à:

- i. examiner les propositions de nouveaux travaux d'élaboration ou de révision des normes qui ont été soumises de janvier à mai 2025, en tenant compte des «Critères régissant l'établissement des priorités des travaux», du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 et des évaluations indépendantes des risques qui doivent être menées pour étayer ces travaux;
- ii. adresser des recommandations à la Commission en ce qui concerne l'approbation de ces propositions de nouveaux travaux, y compris toute indication qui permettrait de garantir la cohérence entre les normes, directives et codes d'usages du *Codex Alimentarius*.

Tableau 1: Propositions de nouveaux travaux ou de révision d'une norme soumises par des comités actifs de janvier à mai 2025

Comité/ Auteur de la proposition	Proposition de nouveaux travaux	Référence et document de projet	Notes explicatives
CCAFRICA	Norme régionale sur le poisson braisé ou bouilli séché, salé ou non (CCAFRICA)	REP25/AFRICA, paragraphe 62, alinéa i et annexe IV	CX/EXEC 25/88/2 – annexe 1, section 4, thème 1
CCNASWP	Norme régionale sur la noix galip (Amérique du Nord et Pacifique du Sud-Ouest)	REP25/NASWP, paragraphe 84, alinéa i, et annexe IV	CX/EXEC 25/88/2 – annexe 2, section 4, thème 1
	Norme régionale sur la farine de fruit à pain (Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest)	REP25/NASWP, paragraphe 84, alinéa ii, et annexe V	CX/EXEC 25/88/2 – annexe 2, section 4, thème 2
CCFFV	Nouveaux travaux relatifs à l'élaboration d'une norme sur le curcuma frais	REP25/FFV, paragraphe 89, alinéa i, et annexe VI	CX/EXEC 25/88/2 – annexe 3, section 4, thème 3
	Nouveaux travaux relatifs à l'élaboration d'une norme sur le brocoli frais	REP25/FFV, paragraphe 92, alinéa ii CX/EXEC 25/88/2 Add. 3	CX/EXEC 25/88/2 – annexe 3, section 4, thème 4
CCFA	Liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA	REP25/FA, paragraphe 133, alinéa i, et annexe XI	CX/EXEC 25/88/2 Add 1 – annexe 1, section 4, thème 11
	Nouveaux travaux sur les avant-projets de dispositions de la Norme générale sur les additifs alimentaires (NGAA) relatives aux additifs alimentaires	REP25/FA, paragraphe 109, alinéa iv, annexe IX	CX/EXEC 25/88/2 Add 1 – annexe 1, section 4, thème 13
CCCPL	Aucune proposition de nouveaux travaux		Pour information
CCMAS	Aucune proposition de nouveaux travaux		Pour information